



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2024-04-15

DECISION DU MAIRE

**OBJET : CONVENTION PORTANT CONDITIONS GENERALES
D'UTILISATION DE SITES DE MANŒUVRE SUR LA COMMUNE DE
SISTERON AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence 95 Avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 Digne les Bains, représenté par M. Jean-Claude CASTEL, agissant en qualité de président du Conseil d'Administration du SDIS des AHP ; pour la signature d'une convention d'utilisation de sites de manœuvre sur la commune de Sisteron (voir liste en annexe).

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention d'utilisation de sites de manœuvre sur la commune de Sisteron (voir liste en annexe) avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence 95 Avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 Digne les Bains, représenté par M. Jean-Claude CASTEL, agissant en qualité de président du Conseil d'Administration du SDIS des AHP.

Cette convention est destinée à établir les modalités administratives et techniques relatives à l'accès et à l'utilisation par les sapeurs-pompiers et engins de l'utilisateur des locaux listés en annexe appartenant à la Mairie.

ARTICLE 2 : la présente convention est conclue à titre gratuit pour une période d'un an reconductible deux fois par tacite reconduction, et prendra effet à compter de sa signature par chacune des parties. Les parties pourront y mettre fin à tout moment par courrier sans qu'il y ait matière à un recours.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence et au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence 95 Avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 Digne les Bains, représenté par M. Jean-Claude CASTEL, agissant en qualité de président du Conseil d'Administration du SDIS des AHP.

Fait à Sisteron, le 17/04/2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

**Convention de mise à disposition des
sites de manœuvre
Conditions d'utilisation – annexe 2**

Nom :

MAIRIE de SISTERON

Type de MSP :	Secours à personne			Incendie			Risques Chimiques		
SITES	Cour	Toiture	Intérieur	Cour	Toiture	Intérieur	Cour	Toiture	Intérieur
Anciens locaux de la compagnie (hangar derrière les locaux administratifs)	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ecole maternelle Jean Andrieu	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Ecole primaire de Verdun	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Ferme de Chantereine	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Bâtiment du Tivoli	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Salle des fêtes Alcazar	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Site chemin de Chantereine	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Local du quadrille Sisteronais à Chantereine	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
La Citadelle de Sisteron	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Les Ateliers Municipaux + route	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Le plan d'eau + local ppe	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Ecoles du Thor, La Beaume et les Plantiers	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Le Boulodrome	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Le pont de la Beaume	Site extérieur dédié aux manœuvres de cordes								